



**Délégation de la gestion de la centrale des risques de
BANK AL-MAGHRIB**

**Réunion N° 4 : le 27/03/2008
Requêtes et rapports de solvabilité**

- 1 Présentation sur les requêtes et rapports de solvabilité
- 2 Synthèse des remarques sur la notice
- 3 Etat d'avancement du projet

- 1 Présentation sur les requêtes et rapports de solvabilité
- 2 Synthèse des remarques sur la notice
- 3 Etat d'avancement du projet

Synthèse des remarques sur la notice

1-Tables de références

Tables	Modifications apportées
Agents Economiques	La table utilisé est celle de la codification internationale Différence avec la table du PCEC au niveau de la partie des ménages
Natures de crédit	<ul style="list-style-type: none">- Suppression<ul style="list-style-type: none">- Ligne « 007- Découvert »- Ligne « 002- Autres prêts personnels »- Ligne « 170- Autres crédits et engagements »- Ligne « 142- Autres lignes de financement de stock »- Ligne « 112- Crédit SPOT ou crédit de trésorerie »- Changement du Libellé<ul style="list-style-type: none">- Ligne « 142- Autres lignes de financement de stock » qui devient « Autre financement du poste client »- Ligne « 112- Crédit SPOT ou crédit de trésorerie » qui devient « 112- Crédit SPOT »
Localités	Codification utilisée est celle diffusée par la DSB
Motif de clôture	Compléter la table des motifs de clôture par d'autres motifs (ex. « Perte »)
Objet de financement	La table sera intégrée dans la nouvelle version

Synthèse des remarques sur la notice

2- Points soulevés par les E.C



Pour les dossiers misent en contentieux, la Banque continue ou non de déclarer ces crédits?	Le contentieux n'est pas un motif de clôture des dossiers de crédit. Donc il faut continuer à alimenter les lignes mises en contentieux.
la gestion des dépassements temporaires	Le contrôle sera effectivement supprimé (D31). (montant utilisé < montant autorisé)
Comment traiter le cas des guichets délégués auprès des autres banques (portage) ?	Par rapport à la partie consultation des rapports de solvabilités, chaque EC aura la possibilité d'habiliter un certain nombre d'utilisateurs pour ce genre d'opération.
Dans la notice technique on ne trouve que le revolving carte, il n'y a pas de crédit revolving ?	Le revolving carte englobe les deux types : revolving carte et le crédit revolving
Pour les crédit de cofinancement entre la CCG et les banques, comment déclarer ces types de dossiers de crédit?	Si les banques peuvent assurer la gestion des déclarations de ces dossiers la CCG ne déclare rien, sinon elle doit déclarer sa part dans le cofinancement.
La nomenclature de la taille des entreprises selon Bâle 2 ne fait pas de distinction entre PP et PM	l'équipe BAM va introduire l'information de la taille de l'entreprise individuelle
Comment déclarer les lignes d'escompte, et quand il y a un retour d'effet impayé?	Il faut intégrer les impayés dans la partie habitudes de Remboursement déclarée

Synthèse des remarques sur la notice

3- Proposition sur l'historique des données à récupérer



- ◆ Contrats encours sur une année
- ◆ Contrats clôturés sur les deux dernières années
- ◆ Centrale contentieux du GPBM
- ◆ Centrale des impayés du SAAR

- 1** Présentation sur les requêtes et rapports de solvabilité
- 2** Synthèse des remarques sur la notice
- 3** Etat d'avancement du projet

MERCI POUR VOTRE ATTENTION